



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille seize le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 juin 2016, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, Mme HOLGADO, M. GABARD, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. CARREAU à M. RIMARK, Mme MARECHAL à M. BODIN, M. GEDON à Mme DUBOURG, M. MONMARCHON à M. BALDES

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LUCKHAUS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

6 – PLAN DE FINANCEMENT LIE AUX SUBVENTIONS "ETUDES DU CONFORTEMENT DE LA FALAISE ET DES REMPARTS DE LA CITADELLE" AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURES" ET DU MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La collectivité peut obtenir des aides concernant les études relatives au confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle.

Le montant prévisionnel de 2 038 250 € H.T. se décompose de la façon suivante :

- 1 386 000 € H.T. pour les travaux de confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle,
- 652 250 € H.T. pour les travaux de gestion des eaux pluviales.

La maîtrise d'œuvre est estimée à 244 490 € H.T. soit une somme de 122 295 € H.T. pour la phase étude de la maîtrise d'œuvre.

Par décision n° D/2016/121 du 27 juin 2016, Monsieur le Maire a sollicité des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (fonds Barnier) à hauteur de 40 % du montant H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessous défini :

Libellé des dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Montant des subventions	Participation de la commune T.T.C.
Phase étude confortement falaise et remparts Citadelle	122 295,00 €	146 754,00 €		
Subvention DRAC			48 918,00 €	
Subvention Ministère de l'Ecologie (fonds Barnier)			48 918,00 €	
Participation communale				48 918,00 €
Total général	122 295,00 €	146 754,00 €	97 836,00 €	48 918,00 €

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 27 juin 2016 et a émis un avis favorable .

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 07/07/16
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20160705-33062-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

